

La veille municipale

mercredi 4 mars 2009
volume 12, numéro 9
ISSN 1492-0670

Dans ce numéro

1 Lois municipales modifiées

Règlements municipaux modifiés

Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 9 du 4 mars 2009

2 *Gazette officielle du Québec, Partie 1, fascicule n° 8 du 28 février 2009*

Gaudet Éditeur ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md} : la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Lois municipales modifiées

Aucune modification cette semaine.

Règlements municipaux modifiés

Règlement sur les contributions des producteurs de bois du Centre-du-Québec, [R.R.Q., c. M-35.1, Décision 9153 du 17-02-09, (2009) 141 G.O. 2, 71], nouveau.

Règlement sur les fonds du Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec, [R.R.Q., c. M-35.1, Décision 9154 du 17-02-09, (2009) 141 G.O. 2, 714], nouveau.

Règlement sur la contribution au fonds de recherche et de protection des producteurs de bois du Centre-du-Québec, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 75], remplacé.

Règlement sur les contributions des producteurs de bois du Centre-du-Québec, Décision 9153 du 17-02-09, (2009) 141 G.O. 2, 71, a. 9.

Règlement sur les contributions des producteurs de bois du Centre-du-Québec, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 76], remplacé.

Règlement sur les contributions des producteurs de bois du Centre-du-Québec, Décision 9153 du 17-02-09, (2009) 141 G.O. 2, 71, a. 9.

Règlement sur les contributions des

producteurs de bois du Centre-du-Québec au fonds d'aménagement, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 77], remplacé.

Règlement sur les contributions des producteurs de bois du Centre-du-Québec, Décision 9153 du 17-02-09, (2009) 141 G.O. 2, 71, a. 9.

Règlement sur le fonds de roulement des producteurs de bois du Centre-du-Québec, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 79], remplacé.

Règlement sur les fonds du Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec, Décision 9154 du 17-02-09, (2009) 141 G.O. 2, 714, a. 12.

Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique, [R.R.Q., c. S-8, r. 1.3.1], aa. 6, 8, 10-12.

Avis d'indexation, Avis, (2009) 141 G.O. 1, 234.

Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 9 du 4 mars 2009

DÉCRETS ADMINISTRATIFS

Modification du décret numéro 861-98 du 22 juin 1998 relatif à la délivrance d'un certificat d'autorisation en faveur de la municipalité régionale de comté de Lotbinière pour la réalisation du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire sur le territoire de la Municipalité de Saint-Flavien.

D. 83-2009 du 11-02-09, (2009) 141 G.O. 2, 718.

Modification du décret numéro 862-98 du 22 juin 1998 relatif à la délivrance d'un certificat d'autorisation en faveur de la Régie intermunicipale de gestion des déchets du secteur ouest de Portneuf pour la réalisation du projet d'agrandissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire et d'aménagement d'un lieu d'enfouissement de débris de

construction et de démolition sur le territoire de la Municipalité de Saint-Alban.

D. 84-2009 du 11-02-09, (2009) 141 G.O. 2, 721.

Modification du décret numéro 2385-84 du 24 octobre 1984 relatif à la délivrance d'un certificat d'autorisation pour la réalisation du projet d'agrandissement et de modernisation de l'aéroport municipal de Drummondville.

D. 85-2009 du 11-02-09, (2009) 141 G.O. 2, 725.

Modification du décret numéro 444-2008 du 7 mai 2008 relatif à la délivrance d'un certificat d'autorisation en faveur de la ministre des Transports pour le projet de prolongement de l'autoroute 73 jusqu'à la route 204 Est sur le territoire de la Ville de Saint-Georges.

D. 86-2009 du 11-02-09, (2009) 141 G.O. 2, 726.

Délivrance d'un certificat d'autorisation à la ministre des Transports pour le projet de reconstruction de la route 132 sur le territoire de la Municipalité de Val-Brillant.

D. 88-2009 du 11-02-09, (2009) 141 G.O. 2, 726.

Octroi d'une subvention à la Ville de Montréal pour sa participation à l'Exposition universelle 2010, qui se tiendra à Shanghai du 1^{er} mai au 31 octobre 2010.

D. 101-2009 du 11-02-09, (2009) 141 G.O. 2, 738.

Approbation de l'Entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec sur le financement des mesures de sécurité requises pour le Sommet des dirigeants de l'Amérique du Nord tenu à Montebello (Québec) du 20 au 21 août 2007.

D. 113-2009 du 11-02-09, (2009) 141 G.O. 2, 750.

Acquisition par expropriation de certains biens pour la construction ou la reconstruction d'une partie de l'autoroute 15, également désignée

autoroute des Laurentides, située sur le territoire de la Ville de Saint-Jérôme (D 2008 68035).

D. 114-2009 du 11-02-09, (2009) 141 G.O. 2, 751.

ERRATUM

Transfert en faveur du gouvernement du Canada du droit d'usage d'un lot de grève et en eau profonde situé dans le lit du golfe du Saint-Laurent, localisé sur le territoire de la Municipalité Les Îles-de-la-Madeleine, circonscription foncière des Îles-de-la-Madeleine.

Erratum, (2009) 141 G.O. 1, 757.

Gazette officielle du Québec, Partie 1, fascicule n° 8 du 28 février 2009

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME, LOI SUR L'...

Municipalité de Lac-Supérieur
(Nouveau délai pour permettre
d'adopter un document visé).

Avis, (2009) 141 G.O. 1, 233.

Ville de Gaspé (Nouveau délai pour
permettre d'adopter un document visé).

Avis, (2009) 141 G.O. 1, 233.

Ville de Louiseville (Nouveau délai
pour permettre d'adopter un document
visé).

Avis, (2009) 141 G.O. 1, 233.

MINISTÈRES, AVIS CONCERNANT LES...

CULTURE, COMMUNICATIONS ET
CONDITION FÉMININE

CLASSEMENT DES BIENS
CULTURELS

Église de Saint-Marc, Saguenay.

Avis, (2009) 141 G.O. 1, 244.

RESSOURCES NATURELLES ET
FAUNE

Programme de réforme cadastrale
(Interdiction d'aliénation d'un droit de
propriété dans la circonscription

foncière de Lac-Saint-Jean-Ouest).

Avis, (2009) 141 G.O. 1, 245.

Programme de réforme cadastrale
(Interdiction d'aliénation d'un droit de
propriété dans la circonscription
foncière de Bonaventure N° 2).

Avis, (2009) 141 G.O. 1, 245.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, LOI SUR LA...

Office municipal d'habitation de la Ville
de Gatineau (Lettres patentes de fusion).

Avis, (2009) 141 G.O. 1, 246.